

Préfecture
du Morbihan.

131.70

Vannes, le 11 Février 1862

1^{re} Division.
1^{er} Bureau.

N^o { Entrée 33
Sortie

Rappeler en marge de
la réponse, les numéros
ci-dessous.

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Règlement d'eau
Moulin de Quiban
Commune de Malansac

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que par une décision de ce
jour, j'ai approuvé le procès verbal de
recensement des travaux exécutés au Moulin
de Quiban, situé sur la rivière d'Arg,
dans la commune de Malansac.

Recevez, Monsieur l'Ingénieur en chef,
l'assurance de ma considération très-distinguée
Le Préfet

Lefebvre



Commissaire de l'Etat de Crémerville d'Angers
pour le service noté et retourné
Vannes le 13 février 1862
L'Ingénieur en chef
Le Préfet

Cette note est retournée
Vannes le 11 février 1862
Pour l'Ingénieur en chef
Le Conducteur
Ch. Boyer

Monsieur l'Ingénieur en chef du Service ordinaire à Vannes